

forme de cet animal ? N'avait-on pas vu à Cîteaux, dans le chœur de l'église de l'abbaye, un ours considérer attentivement tous les moines, comme un officier de police qui fait sa ronde ? Tous ces récits que les légendes nous ont transmis lui repassaient dans la mémoire. Il jeta alors un regard sur l'endroit où il avait vu le chevrier. Mais chevrier et chèvres, tout avait disparu.

## VIII.

## LE PETIT CHEVRIER TRADUIT DEVANT LA JUSTICE.

Cette circonstance de la subite disparition du petit chevrier, circonstance très-simple en elle-même et très-facile à expliquer, avait replongé le baron de Roquebrune dans toutes ses perplexités et lui avait rendu tous ses injustes soupçons. Il n'en songea que plus activement aux préparatifs de la séance de justice qu'il devait tenir dans son castel de Roquebrune, sur le territoire de l'évêque de Saint-Flour.



D'abord, avis très-respectueux fut donné au prélat, qu'il s'agissait de ne pas mécontenter ; car les évêques du temps de la féodalité étaient des seigneurs puissants et qui, d'ordinaire, ne souffraient pas avec mansuétude les empiétements des barons batailleurs et pillards dont ils étaient entourés. Roquebrune s'occupa ensuite de réunir ses témoins à charge, le père Pierre en tête ; puis il donna à maître Seguiniol, son intendant, la commission de veiller à ce qu'il ne manquât rien de nécessaire à la cause extraordinaire qui allait être jugée publiquement.

Dans ces temps d'ignorance, on donnait un grand apparat à ces procès de sorcellerie, qui sont renvoyés aujourd'hui tout simplement devant la police correctionnelle et confondus, comme ils doivent l'être, avec les affaires d'escroquerie.

Les sires de Marmagnac, de Lavoix, de Faveroles, de Fournols, de Malompise, et tout le baronnage de la contrée, furent convoqués à cette solennité judiciaire. Roffiac, Saint-Urcise y furent aussi représentés. Le comte d'Auvergne, en voyage pour le moment, ne put se trouver à ce procès, qui devait avoir un certain retentissement dans le pays ;

mais le comte de Carlat, possesseur de la plus forte place de l'Aquitaine et qui jouissait d'une grande considération dans toute l'Auvergne, devait naturellement tenir sa place.

L'antique château de ce comte de Carlat était entouré de rochers escarpés, et ne communiquait avec la campagne que par un sentier en zigzag pratiqué dans le basalte. Indépendamment de la forteresse, qui est très-vaste, il existait dans la double enceinte qui l'entourait, les bâtiments nécessaires à la garnison, la maison du gouverneur, un couvent de religieuses, une église et un cimetière. Le château de Carlat avait résisté avec succès aux armes de Clovis. Il avait été aussi une des principales barrières contre les conquêtes de Thierry. Louis le Débonnaire en avait fait le siège, et il lui avait fallu toutes ses forces pour le prendre sur les partisans de son fils.

Ce château, d'une si grande importance, donnait à son noble possesseur un rang très-distingué dans la province. Il devait encore jouer dans l'histoire des siècles suivants un rôle marquant. Mais ces événements sont hors de notre sujet. Revenons au comte de Carlat.



C'était un homme de sagesse, brave à la guerre, comme tous les seigneurs féodaux. Mais il avait un grand sens ; sa vie était irréprochable ; on ne pouvait lui reprocher aucun de ces méfaits qui font abhorrer la mémoire de ces temps reculés. Des liens d'alliance et d'amitié l'unissaient au sire de Roquebrune, qui lui ressemblait si peu ; aussi ne lui épargnait-il pas les avis, et dans l'occasion, les reproches et les vertes semonces. Le sire de Roquebrune, naturellement si impatient, si brutal, supportait, le front baissé, toutes ces remontrances quelquefois sévères. Tant est grand l'ascendant de la vertu unie à la force.

Le comte de Carlat vint donc à Roquebrune au jour indiqué. On y avait déployé tout l'appareil de la justice. Cet appareil avait quelque chose de formidable et capable d'agir sur les imaginations du vulgaire.

Le comte de Carlat, un moment après son arrivée, prit à l'écart le sire de Roquebrune, et lui dit :

— Mon cher cousin, à quoi pensiez-vous donc quand vous avez évoqué cette procédure à votre tribunal ? Je ne vous comprends pas, en vérité, de faire tant de bruit pour rien.

— Comment ! cousin, répondit avec feu le sire de Roquebrune, vous ne me comprenez pas ? Quoi ! vous auriez un sorcier sur vos terres, vous auriez à souffrir de ses maléfices et de ses sortilèges diaboliques, et vous le souffririez sans mot dire ! Je ne le crois pas.

— Non, reprit le comte, non, je ne souffrirais jamais une méchanceté faite ouvertement, reconnue, prouvée, bien avérée enfin. Mais une affaire comme la vôtre n'est rien de tout cela, et j'entrevois tout le ridicule qui doit en résulter pour vous. Plus vous donnez d'éclat à cette affaire, plus vous l'ébruitez, plus vous vous exposez à être bafoué. Il faut être bien sûr de ce qu'on avance pour avoir les honneurs du tribunal. Vous me direz que vous êtes juge, et que votre arrêt sera sans appel ; je le veux bien. Mais croyez-vous que les clerks qui assisteront à ce jugement, que les barons, que les serfs eux-mêmes ne seront pas frappés de l'absence de preuves et de témoins ?

— Quant aux témoins, comte, j'en ai un dont la déposition fera d'autant plus d'effet qu'il est pâtre comme l'accusé, et qu'ils se trouvent souvent ensemble.



— Cousin, prenez note, je vous prie, de mon observation : tout le monde croira, et moi tout le premier, que c'est un témoin que vous aurez suborné pour perdre un innocent.

— On dira, ma foi, ce qu'on voudra, je m'en soucie fort peu, dit le sire de Roquebrune, pourvu que....

— Pourvu que vous tiriez vengeance d'une chose que vous ne pourriez prouver. Oh ! la belle justice que vous allez rendre ! Que Dieu vous vienne en aide !

— Comment ! que Dieu me vienne en aide ! J'espère bien du moins qu'il ne se mettra pas contre nous.

— Cousin, dût-il m'en coûter ma jolie vallée de Raulhac, reprit le comte, je ne voudrais pas avoir une pareille affaire sur les bras.

— Oh ! comte, vous êtes toujours trop bon à votre ordinaire, dit le sire de Roquebrune. Vous avez toujours peur qu'il n'arrive malheur à vos serfs. Ils vous en ont bien de la reconnaissance, mais n'y comptez pas du tout....

— Là, là, cousin, reprit le comte de Carlat ; je

vous trouve quelquefois plus raisonnable ; mais aujourd'hui....

— Ah dame ! aujourd'hui je juge....

— C'est peut-être pour cela que vous tenez si fort à votre opinion.

— Vous verrez, vous verrez tout à l'heure, reprit Roquebrune, et les paroles que le déposant fera entendre contre l'accusé seront assez claires pour faire entrer la conviction dans votre esprit.

— Encore une fois, c'est bien possible, dit le comte de Carlat ; mais je persiste dans mon opinion qu'il aurait mieux valu assoupir cette affaire que....

— Assoupir cette affaire, comte ! Mais vous n'y pensez pas ! Est-ce que je pouvais fermer la bouche à tout le monde ?

— Comment tout le monde se trouve-t-il dans le secret de cette affaire ? dit le comte de Carlat.

— Je vais vous le dire : dans toute la montagne, on sait que mes brebis ont péri victimes d'un sort. Cette nouvelle a passé de bouche en bouche. On l'a colportée à plaisir....

— A plaisir, cela est bien vrai, dit le comte ; on n'entend plus parler d'autre chose.



— Je ne nie pas que les serfs, si amis du merveilleux, qui leur fait peur, n'auront pas, chacun à sa manière, amplifié et grossi toute cette affaire déjà passablement grave. Je crois bien que l'exagération a sa part dans tout cela. Que voulez-vous ? c'est le sort de tout ce que touchent ces gens-là.

— Il faut croire, ajouta le comte, que le bon sens est rare dans toutes les classes. Comment voudriez-vous qu'il se rencontrât toujours sur les lèvres d'un pâtre ?

En ce moment, un des hommes du seigneur de Roquebrune, arrivant en toute hâte, interrompit brusquement cette conversation.

— Monseigneur, dit-il à Roquebrune en s'inclinant très-respectueusement, je viens vous annoncer l'arrivée de Mgr l'évêque de Saint-Flour.... C'est pour lui que le pont-levis s'est abaissé tout à l'heure.... Il a pris place dans la salle d'audience avec tout son clergé, et demande si le procès commencera bientôt ?

— Qui a pu convoquer l'évêque de Saint-Flour ? Ce n'est pas moi, dit Roquebrune en regardant le comte de Carlat ; je me serais bien gardé de faire

appeler un homme avec lequel je suis presque toujours en guerre.

— Il est venu, il en a le droit, dit le comte ; les causes de sorcellerie sont toujours fort curieuses, comme celle-ci le sera, je n'en doute pas. Il veut pouvoir se rendre compte des choses....

— Il veut, il veut, interrompit Roquebrune avec un mouvement de colère, il veut imposer à toute l'assistance et préserver le jeune Gerbert des fâcheuses conséquences de l'arrêt de la justice. Voilà ce qu'il veut pour sa satisfaction personnelle et pour l'honneur du corps ; car déjà il regarde le petit pâtre comme un des siens.

— Roquebrune, lui dit brusquement le comte de Carlat, Roquebrune, vous vous êtes laissé aller trop légèrement à porter une accusation très-grave, qui peut entraîner la peine de mort, et vous verrez que bientôt vous vous en repentirez. Car votre confusion éclatera en présence de toute la province, qui se trouve ici par représentants.

— Comment ! ma confusion ! reprit le sire de Roquebrune, en frappant l'air de son poing fermé ; vous croyez donc que les frais du procès retomberont sur moi ?



— Si je le crois ! répondit le comte de Carlat ; c'est ma conviction profonde...

— Alors, vous êtes contre moi ? s'écria Roquebrune.

— Que le ciel m'en préserve, cousin, répondit le comte. Je veux toutefois garder la neutralité qui sied si bien à la justice. Si vous le voulez, maintenant nous rentrerons au château, où j'entends un grand mouvement ; mais surtout je vous recommande de la modération, beaucoup de modération dans les paroles et dans les actes. Il y va de votre honneur, de celui de votre maison....

— Je le sais, dit Roquebrune ; je me confie donc en la justice de Dieu. Revenons, puisqu'on n'attend plus que nous.

Le comte de Carlat passa devant ; le sire de Roquebrune donna quelques ordres pour l'audience solennelle, et tous deux entrèrent bientôt dans la salle du château destinée à cet usage.

## IX.

### PROCÉDURE ET JUGEMENT.

La justice, au x<sup>e</sup> siècle, n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. On ne connaissait ni le jury, qui a bien ses avantages, quand il ne sert pas d'instrument à la politique, ni des tribunaux sagement organisés comme les tribunaux modernes. Pour qu'un procès quelconque soit bien jugé, il importe que les juges puissent être réunis promptement, facilement, souvent ; il faut qu'ils vivent habituellement rapprochés, qu'ils aient des intérêts communs, qu'il leur soit aisé et naturel de considérer sous le même point de vue et de bien connaître les